

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 05 MAI 2023 – 20 H**

PRÉSENTS : Ghislaine DUPUY – Nicolas REY - Jean-Jacques RAFFIN - Christophe VUILLEMIN – Gérard DUTEL – Véronique DEBERT - Stéphane BONIFACE - Sylvie GANGLOFF – Guillaume GARIN – Pierre-Jean LAFFAY

ABSENT EXCUSÉ : 0

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Nicolas REY

Le conseil municipal approuve et signe le compte-rendu de la séance du 31 mars 2023.

Stéphane BONIFACE fait remarquer que le projet de procès-verbal leur ait adressé pour recueillir leurs observations, avant affichage et publication, mais qu'on ne leur renvoie pas la version définitive après rectification. Dorénavant, les membres du Conseil Municipal recevront toujours le procès-verbal pour leurs observations éventuelles puis le procès-verbal définitif tenant compte desdites éventuelles observations.

1/ SALLE D'ANIMATION RURALE

Madame le Maire explique que l'appel d'offres pour les 8 lots nécessaires aux travaux de rénovation et mise aux normes de la salle s'est terminé le vendredi 28 avril dernier à 12 H. Il a recueilli 14 offres, sous forme dématérialisée, comme l'exige le Code des Marchés Publics. Il s'avère que deux lots n'ont pas obtenu d'offres et sont donc infructueux. Les plis pour les autres lots ont été transmis au Maître d'œuvre pour analyse, son rapport sera présenté le 16 mai prochain. La Commission d'appel d'offres se réunira le mardi 23 mai 2023 à 16 H.

2/ ZONE ARTISANALE

Le 31 mars dernier, le gérant du garage Farjot a remis une lettre de dédite quant au bail qu'il avait signé lors de son installation. Il propose soit la signature d'un nouveau bail avec un changement du mode d'indexation du prix de son loyer, soit la possibilité d'acheter son local.

La commune a mandaté une première agence immobilière pour une estimation, une deuxième agence va faire également une estimation afin que l'on ait deux avis. Mme le Maire précise qu'une troisième approche se fera par le biais du calcul du coût de revient du bâtiment (prix d'achat + coût des aménagements réalisés après l'achat) en reprenant la comptabilité communale. Elle précise que cette vente n'a pas pour objet de réaliser un bénéfice mais de s'assurer que la commune ne fasse pas un déficit sur cette opération. Elle précise qu'elle trouve normal et légitime qu'un entrepreneur souhaite devenir propriétaire de son outil de travail.

Après un tour de table, il s'avère que le conseil municipal n'est pas opposé à la vente du bâtiment, mais des points restent encore à préciser. Une rencontre aura lieu avec l'intéressé dès que les différents modes de chiffrages auront été réalisés et que le conseil en aura pris connaissance. L'autre locataire va être aussi rencontré très prochainement afin de mieux cerner et connaître ses projets.

3/ DÉFIBRILLATEURS

Cardio-Rhône-Alpes a effectué sa maintenance du défibrillateur Philips fixé à l'entrée de la mairie. Il s'avère qu'il ne fonctionne plus correctement et doit être remplacé. Cardio-secours a adressé un devis pour le remplacer. L'année dernière, la Communauté de Communes Forez-Est avait lancé un marché public et choisi ALTERDOKEO.

Des offres tarifaires sont proposées pour trois modèles récents, soit à la location, soit à l'achat. Il est décidé que des précisions sont à apporter sur ces propositions : quid de l'assurance en cas de dégradation ou de vol ? quel coût pour la révision périodique ? coût de la maintenance annuelle et de consommables en cas d'achat ?

4/ AFFILIATION DES ÉLUS AU RÉGIME GÉNÉRAL DE SÉCURITÉ SOCIALE

Madame le Maire précise que cette affiliation est obligatoire et qu'elle aurait dû être faite en début de mandat. Les membres du Conseil Municipal doivent compléter un imprimé pour que soit prise en compte la fonction d'élu par leur organisme d'affiliation habituel (MSA, CPAM, MGEN...). Aucune protection ni cotisation supplémentaire ne sont apportées. Les documents sont donc renseignés en direct par les conseillers municipaux.

5/ DÉNOMINATION DE LA PLACE ROUGE

Madame le Maire propose qu'un nom soit trouvé pour la place en gore dite place rouge. Plutôt que de décider ce soir, Stéphane BONIFACE suggère de confier aux enfants de l'école le soin de nous faire des propositions. Le nouveau nom sera acté le jour de la fête de l'école à Saint Cyr le 1^{er} juillet 2023.

Cette idée est retenue à l'unanimité.

Madame le Maire rencontre la Directrice du RPI mardi 9 mai 2023 et lui fera part de cette collaboration.

6/ FESTIVAL « TACOT DES COLOMBES »

Madame le Maire rappelle que le Festival musical aura lieu le samedi 03 juin prochain. Il est organisé par le Comité des Fêtes sous l'impulsion des musiciens du village.

La manifestation se déroulera exclusivement en extérieur, et sera centralisée dans la zone de la salle des fêtes, de la salle d'animation rurale et de la place rouge. L'ouverture officielle du Festival est fixée au samedi à 18 H 30 et se terminera à 3 H du matin.

Le démontage est prévu dans la foulée, se terminant dimanche matin.

D'un point de vue logistique, l'arrêté municipal réglementant le stationnement et la circulation a été pris, en collaboration avec le Comité des Fêtes. Le dossier complet a été transmis en Sous-Préfecture et à la Gendarmerie. Stéphane BONIFACE émet toutefois des réserves quant à certains points réglementant la circulation. Il rencontre les acteurs du projet la semaine prochaine pour notamment arrêter les besoins en signalisation.

Un branchement provisoire à GEG avec une puissance de 36 kW pour assurer des conditions optimales a été demandé.

5/ QUESTIONS DIVERSES

VOIRIE :

- **Travaux d'aménagement de l'entrée de l'école** : un 2^{ème} devis a été demandé à EIFFAGE lors d'une rencontre sur site ce matin. EUROVIA et EIFFAGE peuvent intervenir en juillet et août.
- **Travaux de voirie 2023** : les fossés ne sont pas éligibles à la « subvention voirie » du Conseil Départemental qui traitera de ces dossiers lors de la commission permanente de septembre.
- **A89 et réunion avec VINCI** : après rencontre avec VINCI et afin de clore le dossier A89, une réponse est en préparation par rapport aux propositions de rétrocession faites par la société d'autoroute. La commission voirie a travaillé sur ce dossier et il ne reste plus à Stéphane BONIFACE qu'à finaliser un ou deux points.
- **Plaques de rues** : Nicolas REY explique qu'il conviendra de commander des plaques pour les nouvelles voies (rue du Bon Temps) et place (après dénomination de la place rouge) ainsi que les plaques de numéros de maison manquantes.

ISOLATION DES BÂTIMENTS : Nicolas REY informe que les tuyaux de chauffage de la cantine et de la cure ont été calorifugés, et l'isolation des combles du bâtiment mairie/école a été effectuée pendant les vacances scolaires de Printemps. Le coût est de 0 € puisque c'est le « fonds » des CEE (certificat d'économie d'énergie) qui rémunère directement l'entreprise.

TOITURE DE LA CURE : Christophe VUILLEMIN informe qu'une rencontre s'est tenue la semaine dernière, sur site avec l'entreprise et Nicolas REY. Il explique que le début du chantier, initialement prévu en juillet, est reporté à mi-septembre 2023, et durera vraisemblablement jusqu'à la Toussaint. Une plateforme stationnera devant le portail de la Cure et l'entrée de l'église. Un arrêté de voirie sera pris pour condamner des places de parking impactées à proximité. Un couloir de sécurité sera mis en place dans la cour de la Cure pour permettre la traversée de la cour par les piétons (bibliothèque, associations). Nicolas REY a informé Michel VIRICEL des travaux à venir. Une information va être faite aux bénévoles de la bibliothèque, aux membres du Club de l'Amitié et de l'association des « Petites mains ». Il est décidé de ne pas louer la salle de la cure de septembre à novembre pendant la durée des travaux.

Pierre-Jean informe que les choucas envahissent le clocher mais aussi la cure, Madame le Maire écrira à Monsieur le Sous-Préfet la semaine prochaine pour trouver une solution.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES : les services de l'État obligent toutes les communes à réunir leurs conseillers municipaux le vendredi 09 juin 2023 pour que soient désignés 1 électeur titulaire et 3 suppléants (en cas d'empêchement du titulaire). Sera ainsi formé le collège des « Grands Électeurs », habilité à élire les sénateurs au suffrage universel indirect le 24 septembre 2023 pour une durée de 6 ans.

ORANGE : Madame le Maire informe que cette entreprise doit, à la demande des communes, s'acquitter de la redevance d'occupation du domaine public pour artères en aérien et souterrain, pylônes... Au titre des années 2019, 2020, 2021, 2022, 2023, un titre de recette sera émis pour un montant total 4.027,29 € TTC. Il y a lieu de faire une demande annuelle.

SDIS 42 : Madame le Maire explique que le SDIS est intervenu lors du dernier conseil des maires de la CCFE pour sensibiliser les élus au risque accru d'incendie compte-tenu du réchauffement climatique. Il en ressort que les communes doivent s'assurer de l'existence et de la suffisance des ressources en eau pour la lutte contre les incendies au regard des risques à couvrir. Elles doivent procéder à la maintenance et aux contrôles techniques des PEI (Point d'Eau Incendie) tous les 4 ans. La SAUR a été contactée pour la réalisation de ce contrôle technique, les résultats seront envoyés au SDIS pour être saisis sur leur plateforme REMOcRA qui répertorie tous les EPI du département avec leur caractéristique, ce qui permet à n'importe quelle caserne de pompiers amenée à intervenir sur notre territoire de savoir où sont les PEI et quelles sont leur capacité.

DIVERS :

Stéphane BONIFACE informe que l'Amicale de Gendarmerie qui devait récupérer les gradins de la salle d'animation rurale n'est plus joignable. De ce fait, à quelle autre association les donnons-nous ? Il est décidé que Stéphane BONIFACE recontacte celle de Salt en Donzy, et si elle n'est plus intéressée, celle de Champoly. Il est important de prévoir un courrier indiquant que les gradins ne sont plus aux normes et qu'ils sont cédés en l'état et conseillant d'envisager de faire effectuer un contrôle par un bureau d'études agréé.

Madame le Maire rappelle que la mairie doit être systématiquement dans la « boucle » lors d'envoi de mail aux tiers par rapport à des dossiers communaux.

À noter sur les agendas : le pique-nique élus/associations des communes de Saint Cyr et Sainte Colombe, organisé à l'étang de Saint Cyr, est fixé au dimanche 9 juillet.

Madame le Maire informe que la CCFE a recruté une stagiaire pour faire l'état des lieux dans les 42 Communes des zones recouvertes de revêtement ne laissant pas passer l'eau et des îlots de chaleur, ceci en vue de travailler à l'adaptation au réchauffement climatique.

CONTRAT D'ÉTÉ : Madame le Maire demande s'il y a des travaux à réaliser cet été et si nous avons besoin d'un étudiant ? si oui, pour combien de temps ? plusieurs travaux d'entretien sont cités, à voir aussi avec Pascal s'il y a d'autres travaux en attente et quelle serait la période la plus opportune avant de prendre une décision.

**Prochaines réunions du conseil municipal : mardi 23 mai 2023 à 20 H
Et vendredi 09 juin 2023 à 20 H
Séance terminée à 23 H 45**